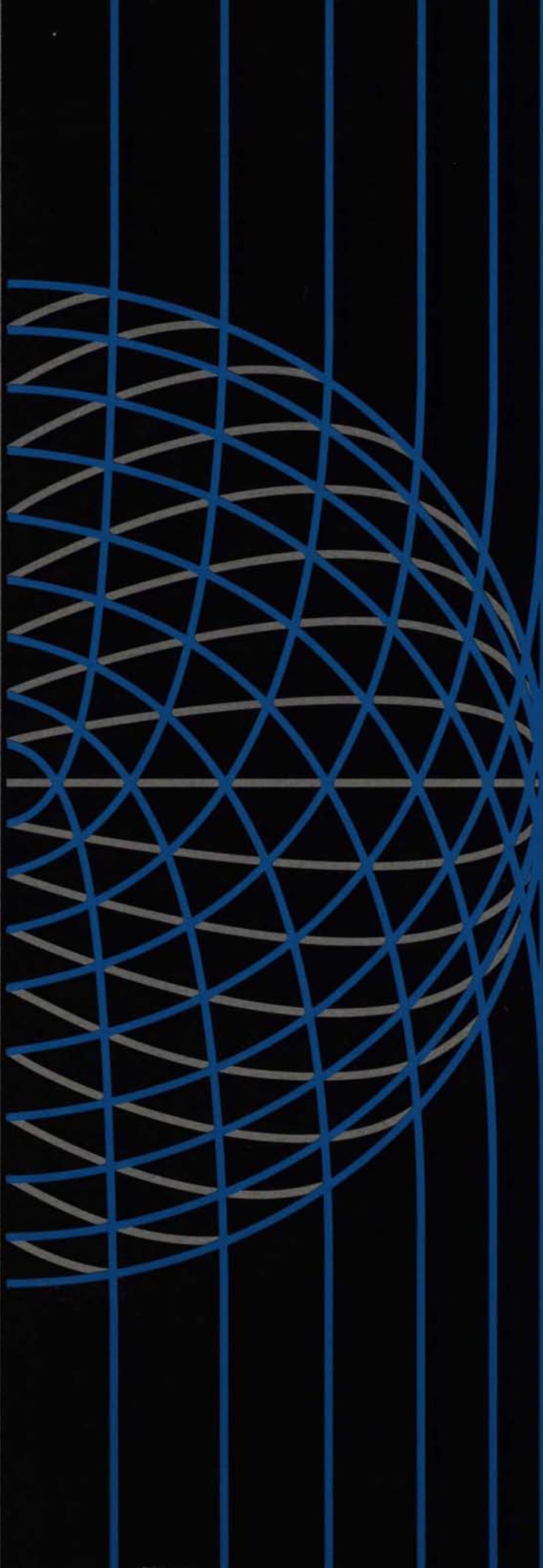


Experts-comptables



Industrie, Sciences et
Technologie Canada

Industry, Science and
Technology Canada

P
R
O
F
I
L
E
D
E
L
I
N
D
U
S
T
R
I
E



Centres de services aux entreprises d'ISTC

Ces centres ont été mis sur pied à l'administration centrale et dans les bureaux régionaux pour permettre à la clientèle de se renseigner sur les services, les produits, les programmes et les compétences d'Industrie, Sciences et Technologie Canada.

Terre-Neuve

Atlantic Place
215, rue Water, bureau 504
C.P. 8950
ST. JOHN'S (Terre-Neuve)
A1B 3R9
Tél.: (709) 772-ISTC
Télécopieur: (709) 772-5093

Île-du-Prince-Édouard

Confederation Court Mall
National Bank Tower
134, rue Kent, bureau 400
C.P. 1115
CHARLOTTETOWN
(Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7M8
Tél.: (902) 566-7400
Télécopieur: (902) 566-7450

Nouvelle-Écosse

Central Guaranty Trust Tower
1801, rue Hollis, 5^e étage
C.P. 940, succursale M
HALIFAX (Nouvelle-Écosse)
B3J 2V9
Tél.: (902) 426-ISTC
Télécopieur: (902) 426-2624

Nouveau-Brunswick

Assumption Place
770, rue Main, 12^e étage
C.P. 1210
MONCTON (Nouveau-Brunswick)
E1C 8P9
Tél.: (506) 857-ISTC
Télécopieur: (506) 851-6429

Québec

Tour de la Bourse
800, place Victoria
C.P. 247
MONTRÉAL (Québec)
H4Z 1E8
Tél.: (514) 283-8111
1-800-361-5367
Télécopieur: (514) 283-8111

Ontario

Dominion Public
1, rue Front ouest
TORONTO (Ontario)
M5J 1A4
Tél.: (416) 973-ISTC
Télécopieur: (416) 973-ISTC

Manitoba

330, avenue Portage
C.P. 981
WINNIPEG (Manitoba)
R3C 2V2
Tél.: (204) 983-ISTC
Télécopieur: (204) 983-ISTC

Saskatchewan

S.J. Cohen Building
119, 4^e Avenue sud, bureau 401
SASKATOON (Saskatchewan)
S7K 5X2
Tél.: (306) 975-4400
Télécopieur: (306) 975-5334

Alberta

Yukon

108, rue Lambert, bureau 301
WHITEHORSE (Yukon)
Y1A 1Z2
Tél.: (403) 668-4655
Télécopieur: (403) 668-5003

Territoires du Nord-Ouest

Proemurian Building

Form with header 'ISTC 1551 (8/8)' and 'DATE DUE - DATE DE RETOUR' at the bottom. The form contains a grid of lines for recording return dates.

Demandes de publication

Pour recevoir un exemplaire de l'une des publications d'ISTC, communiquez avec le centre de services aux entreprises. Si vous désirez recevoir plus d'un exemplaire des publications

profils d'industries, communiquez avec la

Direction générale des communications
Industrie, Sciences et Technologie Canada
235, rue Queen, bureau 704D
OTTAWA (Ontario)
K1A 0H5
Tél.: (613) 954-4500
Télécopieur: (613) 954-4499

autres publications d'ISTC, communiquez avec la

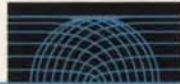
Direction générale des communications
Industrie, Sciences et Technologie Canada
235, rue Queen, bureau 704D
OTTAWA (Ontario)
K1A 0H5
Tél.: (613) 954-4500
Télécopieur: (613) 954-4436

HD9505/.C3/I5/1990-91
Canada, Industry, Science
Industry profile.
BFGJ P1 c.2

il 6100
KNIFE
s du Nord-Ouest)
920-8568
ur: (403) 873-6228
tration centrale
D. Howe
Queen
tour Est
(Ontario)
952-ISTC
ur: (613) 957-7942

en tout ou en partie.
ez en indiquant la source.





1990-1991

EXPERTS-COMPTABLES

AVANT-PROPOS

Étant donné l'évolution rapide du commerce international, l'industrie canadienne doit pouvoir soutenir la concurrence si elle veut connaître la croissance et la prospérité. Favoriser l'amélioration du rendement de nos entreprises sur les marchés du monde est un élément fondamental des mandats confiés à Industrie, Sciences et Technologie Canada et à Commerce extérieur Canada. Le profil présenté dans ces pages fait partie d'une série de documents grâce auxquels Industrie, Sciences et Technologie Canada procède à l'évaluation sommaire de la position concurrentielle des secteurs industriels canadiens, en tenant compte de la technologie, des ressources humaines et de divers autres facteurs critiques. Les évaluations d'Industrie, Sciences et Technologie Canada et de Commerce extérieur Canada tiennent compte des nouvelles conditions d'accès aux marchés de même que des répercussions de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Pour préparer ces profils, le Ministère a consulté des représentants du secteur privé.

Veiller à ce que tout le Canada demeure prospère durant l'actuelle décennie et à l'orée du vingt-et-unième siècle, tel est le défi qui nous sollicite. Ces profils, qui sont conçus comme des documents d'information, seront à la base de discussions solides sur les projections, les stratégies et les approches à adopter dans le monde de l'industrie. La série 1990-1991 constitue une version revue et corrigée de la version parue en 1988-1989. Le gouvernement se chargera de la mise à jour régulière de cette série de documents.

Michael H. Wilson
Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie
et ministre du Commerce extérieur

Structure et rendement

Structure

Depuis une quarantaine d'années, l'économie mondiale se caractérise par une importante croissance économique, l'expansion de la structure du commerce international et la mondialisation des affaires. La profession comptable joue un rôle clé dans ce contexte d'évolution rapide en assurant l'analyse, l'interprétation, l'enregistrement et la présentation de l'information financière.

Même si la comptabilité, au sens large, ne se limite pas aux mesures financières, le présent profil traite de l'expertise comptable, c'est-à-dire du domaine de la comptabilité qui a pour fonction d'étayer la crédibilité de l'information financière sur laquelle se fondent de tierces parties. Plus précisément, le présent document ne traite pas des comptables de gestion,

qui ont pour fonction de donner des conseils et des orientations aux gens d'affaires sur leurs décisions stratégiques, tactiques et opérationnelles, en faisant appel à des données financières et autres.

En 1989, le Canada comptait environ 85 000 comptables professionnels et 52 000 étudiants en comptabilité. Les quelque 25 000 comptables professionnels travaillant en cabinet privé offrent leurs services contre rémunération à l'acte; ils appartiennent à l'Institut canadien des comptables agréés (21 500 membres), à l'Association des comptables généraux agréés du Canada (3 000 membres) ou à la Société des comptables en management du Canada (500 membres). Lesendants provinciaux de ces regroupements nationaux de comptables sont des organismes d'autorégulation qui confèrent les titres professionnels de comptable agréé (CA), comptable en management accrédité (CMA) ou comptable



général agréé (CGA) aux étudiants qui suivent leurs programmes d'études et sont reçus à leurs examens (figure 1). Un nombre additionnel de 60 000 comptables professionnels employés dans l'industrie, la fonction publique et les milieux universitaires exercent une vaste gamme d'activités de comptabilité de gestion, d'enseignement et de comptabilité générale.

Les publications professionnelles estiment que les experts-comptables ont reçu en 1989 des revenus de 4 milliards de dollars. Ce montant inclut les recettes attribuables aux activités de conseils en gestion réalisées par les cabinets d'experts-comptables, dont la valeur dépasserait 600 millions de dollars.

Les experts-comptables exercent diverses fonctions, dont la plus importante consiste à effectuer des vérifications comptables externes, c'est-à-dire à procéder à l'examen impartial des états financiers d'une entreprise et des documents justificatifs connexes. La vérification s'effectue en conformité avec des normes de vérification généralement admises, et vise à permettre au comptable d'exprimer une opinion sur la fidélité et la fiabilité de l'information financière selon des principes comptables généralement reconnus. Ces activités viennent étayer la crédibilité de l'information financière présentée aux actionnaires et aux tierces parties intéressées comme les institutions financières et les autres prêteurs. En fait, nombre de lois provinciales et fédérales exigent une vérification comptable externe annuelle des sociétés ouvertes ou des sociétés dont les ventes ou l'actif dépassent un certain seuil. Des vérifications peuvent également être requises par les commissions des valeurs mobilières, les institutions financières et d'autres organismes.

Les experts-comptables exercent également une fonction d'examen, qui consiste essentiellement à effectuer des recherches et à discuter avec la direction afin d'évaluer la plausibilité de l'information financière. Ils dispensent ce service dans les circonstances où ceux qui souhaitent obtenir confirmation de la crédibilité des données financières exigent un moindre degré de certitude.

Outre les fonctions de vérification et d'examen, les experts-comptables fournissent des services de base en matière de tenue de livres, d'organisation et de conception des systèmes comptables, de planification et d'observation fiscales, et de conseils en gestion. Les services relatifs à l'insolvabilité, aux fusions et aux acquisitions, de même que les consultations sur la technologie de l'information, sont surtout offerts par les gros cabinets d'experts-comptables.

La prestation de services de comptabilité générale, de vérification, d'examen et de compilation des états financiers représente de 55 à 65 % des recettes de l'industrie; la planification et l'observation fiscales comptent pour 15 à 20 %, et le reste provient surtout des services de conseils en gestion

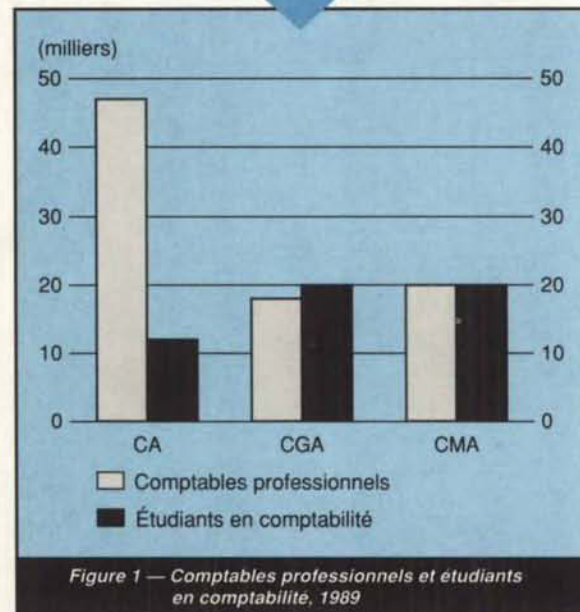


Figure 1 — Comptables professionnels et étudiants en comptabilité, 1989

à caractère non comptable. Ces derniers domaines offrent d'importantes possibilités de croissance, ce qui n'est pas le cas pour la fonction traditionnelle de vérification.

Les experts-comptables peuvent être employés par un cabinet, exercer à titre individuel ou être associés à d'autres professionnels qualifiés. La société de personnes est la structure organisationnelle la plus répandue, bien que la constitution d'un cabinet de comptables en société de capitaux soit possible en Alberta, en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick. Ces sociétés de capitaux ne limitent pas la responsabilité des comptables à l'égard de leur travail. La constitution en société de capitaux peut donner au cabinet accès à des facilités de crédit additionnelles et à un traitement fiscal un peu plus favorable. Les plus grands cabinets d'experts-comptables sont des sociétés de personnes constituées par des CA qui emploient d'autres CA, des étudiants en comptabilité et, dans une moindre mesure, des comptables ayant titre de CMA ou de CGA. Outre les cabinets de CA, certains cabinets de CGA dispensent aussi des services d'expertise comptable. En revanche, seuls quelques cabinets de CMA pratiquent l'expertise comptable, puisque les membres de ce groupe se concentrent sur la comptabilité de gestion.

Au Canada, la structure du secteur de l'expertise comptable se caractérise par la présence de quelques très importants cabinets nationaux, de plusieurs entreprises régionales de taille moyenne et d'un grand nombre de petits cabinets locaux et de praticiens autonomes. Les grandes entreprises sont reconnues pour leurs services dans les domaines de la

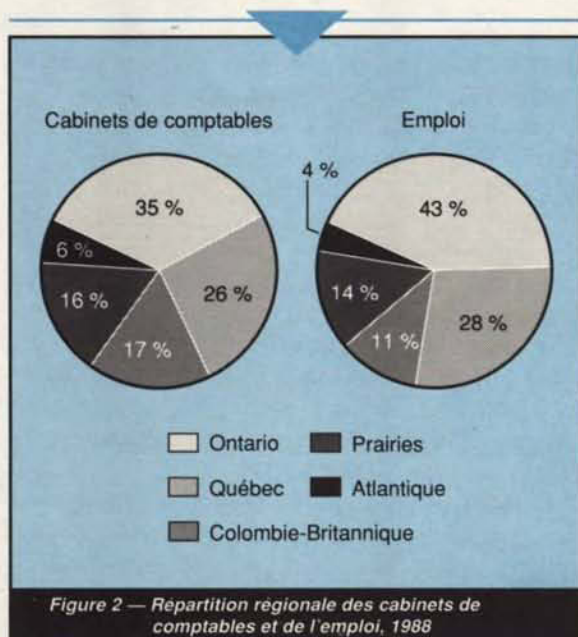


Figure 2 — Répartition régionale des cabinets de comptables et de l'emploi, 1988

vérification, de la fiscalité, de l'insolvabilité et des conseils de gestion. Les petites entreprises et les praticiens autonomes visent à se distinguer par la rapidité du délai d'exécution, l'établissement de rapports personnels avec les clients et la réceptivité aux demandes de services généraux de la part de la clientèle. Les cabinets de taille moyenne, également axés sur les services, tendent à se spécialiser dans des créneaux particuliers du marché.

En général, les cabinets de petite et moyenne taille dépendent davantage que les grandes entreprises de la prestation de services de comptabilité générale. Les services fiscaux représentent également une importante source de revenus pour les petits cabinets. Les petits clients ont tendance à obtenir leurs services de vérification auprès de grands ou de petits cabinets d'experts-comptables, et à recourir aux petits cabinets pour les autres services, tandis que les gros clients ont tendance à s'adresser aux grandes entreprises pour obtenir tant les services de vérification que les autres services.

Une enquête menée en 1988 par Statistique Canada¹ sur la profession comptable a révélé que les 5 569 cabinets d'experts-comptables du Canada comptaient 6 135 bureaux, employaient 53 554 personnes et gagnaient des revenus de 3,25 milliards de dollars. L'enquête a également montré que les 17 entreprises dont les recettes individuelles dépassaient 10 millions de dollars avaient produit 62 % des recettes

de l'industrie et employaient 57 % de tout le personnel du secteur, tandis que les 5 289 cabinets dont les recettes individuelles étaient inférieures à 1 million de dollars comptaient pour 22 % des recettes du secteur et 27 % de sa main-d'œuvre. L'Ontario et le Québec sont d'importants marchés pour les cabinets d'experts-comptables, comme le montrent le nombre de bureaux et le niveau de l'emploi dans ces provinces (figure 2).

En raison de l'ampleur de leur effectif et de leur expérience sectorielle, les gros cabinets d'experts-comptables effectuent généralement les vérifications complexes des grandes sociétés nationales ou multinationales. Ainsi, les 10 principaux cabinets assurent la vérification d'environ 90 % des entreprises les plus importantes du Canada. La présence d'un grand nombre de filiales dans la structure industrielle du Canada contribue également à la croissance, au pays, d'importantes entreprises de comptabilité ayant des liens internationaux, puisque les filiales canadiennes d'entreprises étrangères recourent généralement au même cabinet de vérificateurs que leur société mère.

Les petites entreprises n'ont généralement pas d'alliances internationales. Cependant, cette situation est en train de changer, certains petits cabinets travaillant à conclure des alliances internationales en sus des affiliations nationales ou interprovinciales dans lesquelles ils sont engagés.

Rendement

La profession comptable canadienne a relativement bien surmonté la récession de 1981-1982. Les publications professionnelles révèlent qu'en 1982, quatre des dix principaux cabinets d'experts-comptables ont accru leurs recettes de 13 % par rapport à l'année précédente; entre 1983 et 1985, les quatre mêmes cabinets ont affiché une augmentation de 22 % de leurs recettes; en 1988, ils avaient enregistré un gain de 75 % par rapport à leurs recettes de 1983. Ensemble, les dix principales entreprises de comptabilité au Canada ont vu leurs honoraires doubler entre 1983 et 1988, et atteindre 1,73 milliard de dollars.

Peut-être plus que dans tout autre secteur, l'expansion des cabinets est le résultat direct de fusions et d'acquisitions. Cette méthode donne accès à des ressources humaines qualifiées additionnelles, à de plus vastes réseaux de commercialisation, et ouvre des possibilités d'expansion du marché et de la représentation géographique, tout en évitant les difficultés qui accompagnent souvent l'ouverture de nouveaux bureaux et la constitution d'une clientèle. Entre 1981 et 1988, les dix plus importants cabinets d'experts-comptables au Canada

¹Statistique Canada, Enquête auprès des comptables professionnels, 1988, *Bulletin des industries de service*, mars 1991, n° 63-015 au catalogue de Statistique Canada, bimestriel.



sont demeurés les mêmes, bien que le classement relatif des entreprises ait légèrement varié en termes des recettes, du nombre d'associés et de l'effectif professionnel total. Cette situation était partiellement attribuable à leurs activités continues de fusion et d'acquisition touchant des cabinets canadiens de moyenne et petite taille, ainsi qu'à l'accroissement de leur volume d'affaires par suite de la mise en œuvre par leurs clients d'une stratégie d'investissement analogue.

À l'échelon international, les fusions dans ce secteur traduisaient la détermination des sociétés de se consolider et de devenir plus concurrentielles sur les marchés mondiaux, de même que leur désir de suivre le rythme de l'évolution de la technologie et d'étendre ou d'approfondir la gamme de services offerts dans des domaines plus spécialisés et plus lucratifs. Ce secteur se caractérise depuis longtemps par la présence de plusieurs très importantes entreprises, qui étaient jusqu'à récemment au nombre de huit : Arthur Andersen et Cie; Arthur Young & Co.; Coopers & Lybrand; Deloitte, Haskins & Sells; Ernst & Whinney; Peat Marwick (devenue Klynveld Peat Marwick Goerdeler depuis sa fusion avec Klynveld Main Goerdeler); Price Waterhouse; Touche Ross & Co. Bien que l'origine de certains de ces cabinets remonte au siècle dernier, leur vaste réseau national et international s'est généralement constitué au cours des décennies 1960 et 1970, par suite de la croissance et du développement soutenus des multinationales ainsi que de la mondialisation des affaires. Ces huit grandes entreprises ont dominé la pratique de l'expertise comptable dans le monde entier et au Canada, où elles étaient présentes par l'entremise d'affiliations avec des cabinets canadiens ou de la constitution de sociétés de personnes canadiennes du même nom. Certains cabinets de taille moyenne sont aussi affiliés à des groupes de comptables d'outre-mer.

Au milieu de 1989, plusieurs de ces grandes entreprises internationales ont fusionné, ce qui a ramené à six le nombre de membres du groupe. La fusion des sociétés Ernst & Whinney et Arthur Young & Co. a donné naissance à la nouvelle entreprise Ernst & Young. Au Canada, cette fusion a touché Clarkson Gordon et Thorne, Ernst & Whinney; Clarkson Gordon, membre canadien d'Arthur Young International, a adopté la raison sociale de Ernst & Young, tandis que Thorne, Ernst & Whinney se joignait à Peat Marwick pour devenir Peat Marwick Thorne. Une fusion touchant Deloitte, Haskins & Sells, Touche Ross & Co. et Tohmatsu Awoki Sanwa, cabinet japonais de vérificateurs, a donné lieu à la création de Deloitte, Ross, Tohmatsu à l'échelle internationale et de Deloitte & Touche au Canada. Ces fusions de sociétés importantes ont fait les manchettes, mais de nombreuses autres se sont produites et se produisent toujours alors que la profession s'engage dans la décennie 1990.

Outre la restructuration entraînée par ces vastes activités de fusion, le développement continu de services de conseils en gestion et de planification fiscale, fondamentalement motivé par les besoins des clients plutôt que par la réglementation ou les tierces parties, a contribué à l'expansion des grands cabinets canadiens. La croissance annuelle nominale de ces services dépasse 10 % depuis plusieurs années. Les travaux de vérification ont fait office de tremplin pour l'expansion de ces services. Le vérificateur, ayant une connaissance de première main de la situation financière, des méthodes de contrôle et des techniques de gestion du client, est bien placé pour recommander à ce dernier des services de consultation. Environ 30 % des clients des six grandes entreprises dans le secteur des services de consultation sont également clients de leurs services de vérification.

Même si la profession a des liens solides à l'échelle internationale, il se fait très peu de commerce entre le Canada et les autres pays dans le domaine des services de vérification, d'examen et de comptabilité. Parmi les facteurs qui contribuent à limiter le commerce, on note les différences sur le plan des lois commerciales et fiscales et des exigences comptables, de même que la présence sur les marchés étrangers de sociétés affiliées aux cabinets canadiens. Ces sociétés affiliées peuvent effectuer des travaux pour le compte d'un client canadien, sur leur marché national respectif, avec plus d'efficacité et à moindre coût que ne peuvent le faire leurs associés canadiens. Le recours aux sociétés affiliées permet en outre d'éviter les problèmes attribuables aux douanes, à l'accréditation à l'étranger et aux fluctuations des taux de change. Au sein des entreprises internationales, on procède souvent à des échanges d'employés, à titre temporaire ou permanent, échanges qui visent fréquemment des objectifs de perfectionnement professionnel ou qui répondent à des besoins techniques et opérationnels.

Les services consultatifs en gestion sont exportables, mais, en raison du caractère complexe de la profession dans de nombreux pays développés, les marchés d'avenir se trouvent généralement dans les pays en développement. Néanmoins, les grandes entreprises canadiennes d'experts-comptables ont enregistré certains succès sur le marché américain, particulièrement dans des créneaux très spécialisés.

La profession d'expert-comptable a fait l'objet d'examen minutieux ces dernières années. Les faillites de la Banque Commerciale du Canada, de Norbanque et du Groupe Principal, ainsi que d'autres faillites commerciales, ont amené l'Institut canadien des comptables agréés à entreprendre une étude du rôle des vérificateurs par l'intermédiaire de sa Commission sur les attentes du public face à la vérification. Créée en février 1986, la Commission a examiné s'il y avait un écart entre ce que le public attendait d'une vérification et ce que l'on pouvait raisonnablement attendre des vérificateurs.



La mise en œuvre des recommandations de la Commission en vue de rétrécir cet écart représentera un défi constant pour la profession et aura des répercussions pour tous les vérificateurs.

Forces et faiblesses

Facteurs structurels

Parmi les points forts de la profession, on compte la solide formation de ses professionnels, son caractère autorégulateur, sa capacité d'établir des normes et ses affiliations internationales. Les différences dans les droits d'exercice, la prédominance de plus en plus grande à l'échelle internationale de quelques grandes entreprises, la fragmentation et la question de l'impartialité du vérificateur dans le contexte de la prestation de services consultatifs en gestion, sont les défis auxquels elle fait face.

La scolarité requise pour l'admission aux programmes d'accréditation varie selon l'organisme professionnel. Les ordres de comptables exigent généralement un diplôme universitaire comme condition minimale d'admission, bien que le programme des CGA accepte des diplômés du secondaire. Avec l'augmentation de l'importance accordée à la scolarité universitaire, le nombre de titres de comptable conférés à des personnes qui ne détiennent pas de diplôme universitaire diminuera. Chaque organisation accorde l'accréditation professionnelle à ceux qui satisfont aux exigences de base en matière de scolarité, qui suivent le programme de formation et sont reçus aux examens prescrits, et qui comptent plusieurs années d'expérience pratique. Pour les CA, l'expérience pratique doit être acquise dans un cabinet d'experts-comptables approuvé; pour les CMA, elle doit être acquise dans un milieu de travail axé sur la comptabilité de gestion. Les CGA peuvent satisfaire aux conditions relatives à l'expérience dans le domaine de la comptabilité ou dans un domaine connexe, au sein d'un cabinet, dans la fonction publique ou dans l'industrie.

En général, les lois provinciales désignent les professionnels qui sont autorisés à faire de l'expertise comptable. Les comptables agréés peuvent pratiquer l'expertise comptable dans toutes les juridictions canadiennes; les CGA et les CMA n'ont pas les mêmes droits. En Colombie-Britannique, l'expertise comptable est réservée aux CGA et aux CA. En Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve, seuls les CA jouissent de pleins droits en matière d'expertise comptable. Au Québec, les CGA sont autorisés à procéder à des vérifications auprès des conseils scolaires, des administrations municipales, ainsi que des coopératives de crédit; en Nouvelle-Écosse, l'office provincial des experts-comptables a octroyé des

permis d'exercice de l'expertise comptable à un bon nombre de CGA. Le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Alberta limitent l'expertise comptable aux membres des trois ordres professionnels. Cependant, en Alberta, seuls les CA peuvent signer les rapports de vérification déposés auprès de la commission des valeurs mobilières de l'Alberta sur les sociétés ouvertes. Au Manitoba, la loi sur les compagnies ne fait aucune mention des compétences des vérificateurs, bien que d'autres textes de loi provinciaux stipulent qu'un vérificateur doit être membre de l'un des trois ordres professionnels de comptables. En Saskatchewan, même si les CMA et les CGA ont à toutes fins utiles les mêmes droits que les CA en matière d'expertise comptable, ils doivent présenter une demande et être acceptés pour pouvoir agir en qualité de vérificateurs d'une municipalité urbaine.

Les CGA tentent d'obtenir davantage de droits en matière d'expertise comptable. À l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, deux CGA ont entrepris une contestation devant les tribunaux en vue d'obtenir le droit de dispenser des services d'expertise comptable à leurs clients. En Ontario, les CGA ont présenté une série de mémoires au gouvernement. Les ordres de comptables attendent maintenant que ce dernier annonce les principes qui présideront à la rédaction d'une nouvelle loi ayant pour effet d'ouvrir le marché ontarien de l'expertise comptable aux CGA et aux CMA qui satisferont à des conditions précises. Depuis avril 1962, à l'exception des personnes exerçant alors à titre d'expert-comptable, seuls les CA ont eu accès au vaste marché ontarien de l'expertise comptable.

Les lois provinciales accordent généralement aux organismes professionnels de comptables le pouvoir de prescrire des tests de compétence comme condition d'admission, de promouvoir les connaissances, la compétence et l'efficacité de leurs membres et de réglementer et régir la conduite de ceux-ci. En vertu de ces lois, les ordres provinciaux de comptables sont responsables des études, de la formation, des examens, de la discipline, de l'examen de la pratique et du perfectionnement professionnel de leurs membres. Les études, la formation et les examens sont généralement uniformes au sein d'un même organisme dans l'ensemble du Canada. Tous les organismes provinciaux exigent de leurs membres pratiquant à titre d'experts-comptables qu'ils prennent régulièrement part à des inspections de la pratique ou à des examens par leurs pairs. Ces organismes ont tous mis en œuvre des programmes de perfectionnement professionnel à l'intention de leurs membres, bien que ces derniers ne soient pas tous tenus d'y participer. Des codes stricts de déontologie ont été établis pour garantir l'impartialité et pour protéger le public. On prend des mesures disciplinaires à l'encontre des membres qui enfreignent ces codes.



Au Canada, c'est l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) qui a la responsabilité d'établir des normes de comptabilité et de vérification. Les normes sont fixées par ses comités bénévoles des normes comptables et des normes de vérification, et publiées dans son *Manuel*. Le *Manuel* de l'ICCA fait autorité au Canada pour ce qui est des principes comptables généralement admis et des normes de vérification généralement admises. Les travaux de l'Institut dans ce domaine sont reconnus par les gouvernements et ses normes sont citées dans les règlements édictés en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*, ainsi que dans d'autres textes de loi fédéraux et provinciaux. L'Institut a également mis sur pied un comité sur la comptabilité et la vérification des organismes du secteur public, et a publié un manuel distinct sur les normes à appliquer dans ce domaine.

Les trois ordres professionnels de comptables participent activement à la Fédération internationale des comptables (FIC) et au Comité international de normalisation de la comptabilité (CINC), où ils se partagent le rôle de représentants du Canada. La FIC amorce et coordonne les activités de ses organismes membres visant à établir des normes internationales pour la profession en matière de vérification, de déontologie et de scolarité, tandis que le CINC œuvre à l'amélioration et à l'harmonisation des normes et méthodes comptables relatives à la présentation des états financiers. Les décisions de ces organismes ne sont pas exécutoires pour les comptables canadiens ni pour les praticiens des autres pays membres, bien que les normes canadiennes concordent généralement avec les arrêtés internationaux. Les trois ordres professionnels canadiens sont également membres de la Confederation of Asian and Pacific Accountants. L'Institut canadien des comptables agréés est membre de l'Interamerican Accounting Association.

Le secteur s'adapte aux effets de la mondialisation de l'économie. Le milieu des années 1960 a vu l'avènement de la grande entreprise internationale de comptabilité, créée pour répondre aux besoins opérationnels d'une clientèle qui cherchait à étendre ses activités au-delà des frontières nationales. L'expansion continue des multinationales a fait grimper la demande de services comptables et autres auprès des cabinets ayant des affiliations internationales. Les entreprises canadiennes de comptabilité ont noué de solides liens à l'échelle internationale, et leurs clients sont bien servis par ces liens.

Une étude de la profession² effectuée en 1983 signalait l'expansion continue de la part du marché détenue par les

grandes firmes internationales de comptabilité, comparativement aux cabinets qui n'étaient pas affiliés à celles-ci. La croissance de ces firmes au Canada était calculée en fonction des services de vérification qu'elles dispensaient à un échantillon de grandes entreprises. En 1971, les huit principaux cabinets ont procédé à la vérification de 41 % des grandes entreprises canadiennes échantillonnées. En 1980, à la suite des fusions et acquisitions, ces cabinets, avec Thorne Riddell (qui était à l'époque l'associé canadien de Klynveld Main Goerdeler), assuraient la vérification de 90 % des sociétés échantillonnées. Ces sociétés comptaient pour 99 % des ventes et de l'actif de l'échantillon. Les autres sociétés de l'échantillon étaient vérifiées par des cabinets d'experts-comptables non affiliés.

On ne peut pas encore cerner clairement toutes les répercussions des fusions des entreprises internationales survenues au milieu de 1989. On se demande périodiquement quels sont les effets de la concentration dans ce secteur, et s'il est dans l'intérêt du public qu'un petit nombre d'entreprises internationales assurent la vérification de la majorité des sociétés ouvertes du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Europe. Les avantages reliés à l'étendue et à l'exhaustivité des services offerts, de même qu'aux éventuelles économies d'exploitation qui pourraient être transmises aux clients, devront être envisagés dans le contexte des effets néfastes possibles d'une concentration accrue au pays et dans le monde.

Les grands cabinets prédominent dans les services d'expertise comptable dispensés aux secteurs des banques, des communications, de l'énergie et des assurances, pour ne nommer que ceux-là. Comme de nombreux secteurs industriels sont arrivés à maturité ou sont sur le point d'y parvenir, la croissance du revenu d'un cabinet ne peut provenir que d'une expansion des affaires dans des champs d'activité occupés par d'autres cabinets, ou de clients desservis jusqu'à présent par un vérificateur concurrent. Il arrive qu'une entreprise change de vérificateur, mais ce n'est pas monnaie courante dans le secteur, en raison du temps requis par les parties pour établir de bonnes relations de travail et par le vérificateur pour comprendre le fonctionnement de l'entreprise.

Même si les codes de déontologie traitent du professionnalisme et de l'impartialité, la tendance à la prestation de conseils en gestion en sus des habituels services de vérification a suscité certaines préoccupations à l'extérieur de la profession. Les vérificateurs, s'ils sont responsables devant les actionnaires, n'en sont pas moins rétribués à même

²Vinod B. Bavishi et Harold E. Wyman, *Who Audits the World: Trends in the Worldwide Auditing Profession*. Storrs, Connecticut: University of Connecticut, School of Business, Center for Transnational Accounting and Financial Research, 1983.



les recettes produites par la direction dont ils examinent les résultats. Lorsqu'un cabinet d'experts-comptables dispense des services de consultation pour aider la direction à mener son entreprise, il peut en venir à vérifier en fin de compte les résultats de son propre travail. Ce genre d'activité n'est aucunement interdit, si ce n'est de l'obligation de maintenir l'impartialité. Le rapport de la Commission sur les attentes du public face à la vérification reconnaissait qu'aux yeux du public, les vérificateurs pourraient être influencés par les autres services qu'ils dispensent aux clients dont ils vérifient les comptes. Bien que bon nombre de membres de la profession considèrent ces inquiétudes comme non fondées, le rapport recommandait que les vérificateurs soient tenus d'éviter tout parti pris ou toute prédisposition susceptible de résulter des services de consultation qu'ils offrent. Il ajoutait que l'opinion impartiale de tierces parties pourrait être utile à l'occasion pour garantir le respect des règles.

Facteurs liés au commerce

Aucune barrière douanière n'est appliquée à la prestation de services comptables au Canada ou à l'étranger, et les biens associés aux services comptables ne font pas non plus l'objet de barrières significatives. Cependant, certains facteurs nuisent au commerce international des services comptables. Les préoccupations dont la profession fait état comprennent le besoin de transparence dans la réglementation, le traitement national, le droit d'établissement, la mobilité de la main-d'œuvre et les méthodes d'accréditation non discriminatoires.

L'Institut canadien des comptables agréés reconnaît les titres de comptable agréé conférés dans plusieurs pays, dont le Royaume-Uni et l'Australie, de même que les titres de comptable professionnel des États-Unis, du Japon et de plusieurs autres pays. La reconnaissance d'un titre étranger par l'Institut, et par la suite par les instituts provinciaux de comptables agréés, dispense les comptables étrangers de subir l'examen final uniforme de CA. Cependant, pour accéder à la profession au Canada à titre de comptables agréés, les candidats étrangers doivent se conformer aux lois relatives à l'immigration, aux exigences de l'institut provincial des CA, et subir avec succès des épreuves relatives à la loi, à la fiscalité et à la déontologie canadiennes, de même qu'au *Manuel* de l'Institut.

Plusieurs instituts provinciaux de comptables agréés reconnaissent le titre de Certified Public Accountant (CPA) de l'American Institute of Certified Public Accountants (AICPA). Cependant, le titre de CA n'est pas reconnu par la profession américaine depuis 1980. À l'heure actuelle, les comptables canadiens ne sont pas dispensés de la rédaction d'un examen final de CPA. De plus, le titre de CPA ne s'accompagne pas d'une reconnaissance uniforme au sein même des États-Unis, où la mobilité des comptables dépend d'ententes réciproques

entre les conseils d'accréditation des États. Il n'y a pas non plus réciprocité entre la Société des comptables en management du Canada et ses homologues des États-Unis (National Association of Accountants) et du Royaume-Uni (Chartered Institute of Management Accountants).

Facteurs technologiques

La nature de la profession comptable se trouve modifiée par les changements technologiques attribuables à l'avènement de l'informatique et, plus récemment, à l'explosion de la technologie de l'information qui a suivi la prolifération des ordinateurs personnels et portatifs. Ces technologies ont déjà grandement accru l'efficacité des vérifications. Par exemple, la transmission électronique des données des clients à des fins d'examen et d'analyse permet d'importantes économies de temps. De même, l'utilisation de logiciels (mis au point à l'interne dans le cas des grandes entreprises) améliore l'efficacité de la main-d'œuvre dans la prestation des services de vérification ou fiscaux et dans l'exécution des tâches répétitives, en permettant de traiter et d'analyser avec rapidité et exactitude de forts volumes de données.

Ces technologies posent également des défis. Les systèmes d'information mis au point par les clients pour fournir à la direction des données servant à la prise de décisions peuvent être complexes et n'ont pas nécessairement été conçus en tenant compte des contrôles internes. D'une part, l'absence de contrôles intégrés à ces systèmes crée le besoin de nouveaux outils et de nouvelles techniques de vérification, et d'autre part, le vérificateur doit évaluer l'efficacité des systèmes de contrôle interne dans un milieu de travail de plus en plus complexe.

Les ordres professionnels de comptables ont reconnu ces défis et s'emploient à les relever en créant des cours de perfectionnement professionnel, et en publiant de l'information sur l'application de la technologie à la profession comptable et sur les enjeux connexes. L'Association des comptables généraux agréés du Canada a lancé son Programme 1990, dans le cadre duquel les micro-ordinateurs sont intégrés à un programme de formation en comptabilité, afin de faire le pont entre la technologie informatique et les compétences en comptabilité. Dans la foulée de ses travaux sur la technologie, l'Institut canadien des comptables agréés a créé en 1989 un groupe de travail chargé d'examiner les répercussions de la technologie de l'information sur le travail des comptables agréés. La technologie joue également un rôle de premier plan dans le domaine des services consultatifs de gestion, en pleine expansion, où il est possible d'étendre la gamme de services en matière de formation et de systèmes d'aide à la prise de décisions.



Évolution du milieu

Les recommandations contenues dans le rapport de juin 1988 de la Commission sur les attentes du public face à la vérification étaient destinées à renforcer l'impartialité et le professionnalisme du vérificateur, à étendre et à améliorer la divulgation des renseignements financiers et à dissiper les malentendus dans le public à propos du rôle du vérificateur et de la vérification. Ce rapport traite de l'établissement de normes, des codes de déontologie et du comportement professionnel. Même si les recommandations de la Commission ne sont pas exécutoires, on s'attend à que la profession comptable les applique à la longue dans le but de réduire l'écart entre le travail des vérificateurs et les attentes du public à leur endroit.

L'Institut met également en œuvre les recommandations récentes de son groupe de travail de 1989 sur la technologie, qui préconisait l'établissement des normes, des programmes de formation et des services nécessaires pour maintenir la profession à la fine pointe de la technologie de l'information. En outre, il se pourrait que l'on crée dans l'avenir la catégorie de spécialiste en technologie de l'information. Cependant, on ne confère pas actuellement de titres de spécialistes aux comptables professionnels du Canada, et les avis sont partagés à cet égard. Les praticiens autonomes et les comptables des petits cabinets pourraient être les moins susceptibles de bénéficier du titre de spécialiste, puisque certains pourraient ne pas avoir les ressources nécessaires pour obtenir le titre, et leur base de clientèle pourrait ne pas permettre la prestation de services spécialisés. En revanche, un tel titre pourrait favoriser la croissance des petits cabinets de praticiens très spécialisés. On s'attend à ce que l'évolution soit lente dans ce domaine, car la création de titres de spécialistes pourrait alourdir le processus de formation et d'accréditation.

Aux États-Unis, la profession, dans les États et à l'échelon national, s'est également penchée sur la question des titres de spécialistes. À l'heure actuelle, l'AICPA dispose d'un programme d'accréditation de spécialistes en planification des finances personnelles, fondée sur l'expérience, la formation et des examens. Un CPA satisfaisant aux critères se voit conférer le titre de spécialiste accrédité en finances personnelles.

Les CA sont en train d'examiner des façons de refondre le processus d'admissibilité et de redonner de la vigueur au volet de l'expérience pratique dans leur processus de formation. De même, ils envisagent adopter une stratégie nationale concernant les études antérieures à l'accréditation en vue d'assurer l'uniformité du contenu et de la prestation des programmes. Les CGA ont lancé leur Programme 1990, et les CMA ont mis sur pied un nouveau programme de formation

et d'accréditation dans le cadre duquel le succès à un examen d'entrée obligatoire permettra d'accéder à un programme de deux ans d'études professionnelles et d'expérience pratique conduisant à un examen final d'accréditation.

Sur le plan du commerce international, l'Association des comptables généraux agréés du Canada a diffusé en août 1989 un document de planification stratégique dans lequel elle faisait état de la nécessité de restructurer la profession pour tirer parti de la libéralisation du commerce, particulièrement dans le contexte de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE), des négociations commerciales multilatérales en cours dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) ainsi que du processus qui aboutira à l'intégration économique de l'Europe après 1992. Les deux principales propositions de l'Association portent sur l'établissement d'une norme nationale d'accréditation des vérificateurs, et sur la mise en place de façon indépendante de normes comptables et de normes de vérification. L'application de ces propositions contribuerait à l'établissement de droits nationaux de pratique comptable pour les CGA et les CMA intéressés.

Toutefois, puisque les propositions auraient des répercussions considérables sur les responsabilités en matière d'établissement de normes, que l'Institut considère si importantes, elles pourraient s'avérer inacceptables pour cet organisme, ce qui en réduirait la possibilité d'application. Il semble peu probable que la profession bouge à court terme sur les questions de l'unification et de l'établissement de normes de façon indépendante, à moins que le processus ne semble émaner de l'Institut canadien des comptables agréés.

L'Institut canadien des comptables agréés, l'American Institute of Certified Public Accountants et la National Association of State Boards of Accountancy ont amorcé un dialogue en vue d'établir une structure accordant la réciprocité à leurs membres qui déménagent dans l'autre juridiction. On vise par là à permettre l'attribution du statut intégral de CA aux CPA américains, et l'attribution du statut intégral de CPA aux CA canadiens, qui auraient subi avec succès les épreuves appropriées sur la fiscalité, les lois, la déontologie et les normes comptables de l'autre juridiction. La réalisation de la réciprocité dépend de plusieurs facteurs, dont l'évaluation des examens professionnels actuels, de la scolarité exigée et de l'expérience pratique.

Le processus d'intégration économique actuellement en cours en Europe pourrait fournir un modèle pour le commerce international futur dans le domaine des services comptables. Plus précisément, dans une Communauté européenne (CE) unifiée, on établira des équivalences des compétences, ce qui permettra la mobilité, sur le territoire de la CE, des experts-comptables procédant aux vérifications obligatoires.



Chaque État membre aura la responsabilité d'établir les conditions d'admission en matière de scolarité et d'assurer la compétence professionnelle de ses comptables. Ceux-ci auront la liberté de pratiquer dans tout État membre, sous réserve uniquement de leur connaissance des lois locales.

Du point de vue des débouchés commerciaux, les entreprises internationales profiteront vraisemblablement de l'unification du marché de la CE en poursuivant leur expansion sur le continent, et en faisant concurrence aux cabinets autonomes de la CE pour la prestation des services de vérification. De même, les grandes entreprises nationales ayant des liens à l'échelle internationale seront en mesure d'offrir à leurs clients nationaux des services consultatifs sur les possibilités d'investissement et d'échanges commerciaux que pourrait receler le marché unifié et, par l'entremise de leurs sociétés affiliées, de procéder aux vérifications des sociétés de la CE nouvellement établies au Canada.

La taxe sur les produits et services (TPS), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1991, oblige le secteur de la comptabilité à percevoir une taxe de 7 % sur les services fournis à sa clientèle. Les clients qui se livrent à des activités commerciales taxables pourront demander un crédit pour les taxes liées à l'obtention de services de comptabilité, mais d'autres, classés comme étant exonérés de taxes, ne pourront pas demander ce crédit. De plus, le secteur devra assumer les coûts de déclaration et de perception reliés à la TPS. En revanche, la TPS procurera des avantages à certains membres, qui concevront des systèmes de comptabilisation de la taxe à l'intention des clients et offriront aux entreprises des services de consultation sur ses répercussions. Les recettes attribuables aux vérifications n'augmentent pas de façon notable, entre autres en raison des importantes économies de temps et des augmentations de l'efficacité de la main-d'œuvre qui découlent de l'application de la nouvelle technologie aux activités de vérification. En outre, le marché des services de vérification est relativement stable. Ainsi, seulement 6 700 des 173 000 sociétés de régime fédéral en activité sont tenues de faire procéder à des vérifications légales en vertu des dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions*, et il y a peu de nouvelles entreprises publiques ou privées constituées annuellement qui dépassent le seuil au-delà duquel cette loi exige une vérification légale. Le domaine d'avenir pour le secteur continuera d'être la prestation aux clients de services fiscaux et de conseils en gestion. L'évolution de la technologie permettra au volet des services consultatifs de se développer, car les professionnels pourront offrir à leurs clients une gamme de services destinés à les aider à comprendre le milieu dans lequel ils exercent leur activité, et à s'y adapter efficacement. La demande continue pour la plupart des services offerts par la profession permettra à celle-ci de

surmonter la faiblesse de la demande caractéristique de l'économie au moment de la rédaction du présent profil.

Avec la mondialisation de l'économie, le rôle accru des sociétés multinationales et l'intensification des échanges internationaux auxquels se livrent une vaste gamme d'entreprises et d'investisseurs, il devient de plus en plus nécessaire de disposer d'un langage commun dans le domaine de la comptabilité. Par conséquent, au cours de la décennie 1990, le secteur des services comptables continuera de progresser vers l'établissement de normes reconnues à l'échelle internationale.

L'ALE permet aux comptables canadiens d'entrer temporairement aux États-Unis pour y pratiquer leur profession commercialement. L'ALE a ouvert le marché pour le volet des services consultatifs, en permettant tant la prestation de conseils aux clients nationaux sur les perspectives offertes par l'ALE, que les mouvements transfrontières des professionnels eux-mêmes pour l'exercice de cet aspect de leur activité. En revanche, l'ALE n'aura pas de répercussions notables sur les fonctions de vérification et d'examen. La disposition relative à l'entrée temporaire n'annule pas pour le comptable l'obligation de satisfaire aux conditions locales d'obtention de permis ou d'accréditation et aux autres conditions dans les volets réglementés de la profession.

La profession comptable n'a pas entrepris, et n'est pas susceptible d'entreprendre avant un certain temps, de conclure une annexe sectorielle à l'ALE concernant la reconnaissance mutuelle des normes et critères professionnels pour l'accréditation et la conduite des comptables, et pour la prestation des services d'expertise comptable. Avant que l'on puisse parvenir à une pleine mobilité transfrontière dans le domaine des services comptables réglementés, il faudra que soient réglés les problèmes des droits d'exercice différents pour les experts-comptables ainsi que de l'absence de réciprocité entre les organismes d'accréditation des CPA dans les États.

Évaluation de la compétitivité

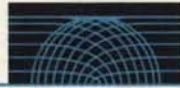
À l'heure actuelle, les prestataires nationaux de services de vérification et d'examen ne font face à aucune concurrence étrangère. Les affiliations internationales, l'obligation de connaître les lois locales régissant le commerce et la fiscalité, ainsi que les exigences liés à l'accréditation et à la réglementation empêchent généralement les praticiens étrangers d'offrir des services autres que des conseils en gestion ou des services de comptabilité générale non réglementés. Ces facteurs ont également empêché les praticiens canadiens d'effectuer une percée appréciable sur les marchés d'exportation.



Même si beaucoup pensent qu'une profession unifiée — c'est-à-dire une reconnaissance égale des titres de CA, CGA et CMA — constitue un objectif réalisable, les progrès dans la poursuite de cet objectif seront entravés par les désaccords entre les organismes d'accréditation, et pourraient dépendre de forces sous-jacentes aux pratiques commerciales multilatérales, extérieures à la profession.

Pour plus de renseignements sur ce dossier, s'adresser à la

Direction générale des industries des services et de la construction
Industrie, Sciences et Technologie Canada
Objet : Experts-comptables
235, rue Queen
OTTAWA (Ontario)
K1A 0H5
Tél. : (613) 954-2948
Télécopieur : (613) 954-3107



STATISTIQUES FINANCIÈRES^a

Nom et catégorie de l'entreprise	Recettes estimatives en 1989 (milliers de \$)	Nombre d'entreprises importantes vérifiées ^b	Partage des recettes ^c (%)
Comptables agréés			
Peat Marwick Thorne	487 000	236	59/16/25
Deloitte & Touche	395 000	176	62/16/22
Ernst & Young	260 000	137	n.d.
Coopers & Lybrand	200 000	133	n.d.
Price Waterhouse	192 000	118	58/16/26
Doane Raymond Associates	155 000	33	66/12/22
BDO Ward Mallette	116 000	1	57/25/18
Arthur Andersen et Cie	90 000	33	n.d.
Collins Barrow Maheu Noiseux	84 000	21	68/12/20
Dunwoody & Company	64 000	13	69/14/17
Comptables généraux agréés			
Evancic Perrault Robertson	12 000	0	69/11/20
Porter Héту	7 000	0	64/27/09

^a *The Bottom Line*, avril 1990, page 3. Les chiffres des recettes ont été arrondis.

^b Selon *Report on Business Magazine : The Top 1000 Companies* (juin 1990) du Globe and Mail.

^c Distribution des recettes dans les catégories suivantes : comptabilité et vérification, fiscalité, et tous les autres services, y compris les conseils en gestion et l'insolvabilité. Comme les définitions des catégories peuvent varier, les données ne sont pas parfaitement comparables.

n.d. : non disponible

PRINCIPALES SOCIÉTÉS

Nom et catégorie	Affiliation internationale
Comptables agréés	
Arthur Andersen et Cie	Arthur Andersen et Cie
BDO Ward Mallette	BDO Binder
Collins Barrow Maheu Noiseux	Moores Rowland International
Coopers & Lybrand	Coopers & Lybrand

(suite à la page suivante)



PRINCIPALES SOCIÉTÉS (suite)

Nom et catégorie	Affiliation internationale
Comptables agréés	
Deloitte & Touche	Deloitte, Ross, Tohmatsu
Doane Raymond Associates	Grant Thornton International
Dunwoody & Company	Dunwoody Robson McGladrey & Pullen
Ernst & Young	Ernst & Young
Peat Marwick Thorne	Klynveld Peat Marwick Goerdeler
Price Waterhouse	Price Waterhouse
Comptables généraux agréés	
Evancic Perrault Robertson	aucune
Porter Héту	aucune
Comptables en management accrédités	
Chamberlain, Broten, Orr & Co.	aucune

ASSOCIATIONS DE L'INDUSTRIE

Institut canadien des comptables agréés
150, rue Bloor ouest
TORONTO (Ontario)
M5S 2Y2
Tél. : (416) 962-1242
Télécopieur : (416) 962-3375

Association des comptables généraux agréés du Canada
1176, rue Georgia ouest, bureau 740
VANCOUVER (Colombie-Britannique)
V6E 4A2
Tél. : (604) 669-3555

Société des comptables en management du Canada
154, rue Main est
C.P. 176
HAMILTON (Ontario)
L8N 3C3
Tél. : (416) 525-4100
Télécopieur : (416) 525-4533

Imprimé sur du papier contenant des fibres recyclées.

